

**LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTE
Centre Intercommunal d'Action Sociale**

CONTRAT LOCAL DE SECURITE Avenant

**« Stratégie territoriale de sécurité
et de prévention de la délinquance »**

2016 – 2017

**PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-BRIEUC
INSPECTION ACADEMIQUE des COTES D'ARMOR
LE DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
CIAS - LANNION – TREGOR COMMUNAUTE**

A LANNION, le 01/12/2015

- M. Pierre LAMBERT Préfet des Côtes d'Armor,
- M. Bertrand LECLERC Procureur de la République / Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc,
- Mme Brigitte KIEFFER Directrice académique des services de l'Education nationale des Côtes d'Armor,
- M. Alain CADEC, Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,

Et

- M. Joël LE JEUNE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Lannion-Trégor Communauté

Vu le Contrat Local de Sécurité 2013-2015 ;

Considérant l'échéance du Contrat Local de Sécurité de Lannion Trégor Communauté au 31-12-2015 ;

Il y a lieu de conclure un avenant afin de proroger le CLS jusqu'au 31-12-2017 et d'être en conformité avec la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013-2017.

attestent de leur volonté et de leur engagement commun à la poursuite de la mise en œuvre de la **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Sommaire

Préambule :	p. 05
- Qu'est-ce qu'une STSPD ?	
- Pour une STSPD utile et efficace	
1) Diagnostic Local de Sécurité :	p. 08
A. Etat de la délinquance	
B. L'activité judiciaire et services affiliés	
C. Les constats des élus	
D. Evaluation du CISPDP 2005 - 2011	
2) Enjeux et objectifs prioritaires pour la nouveau contrat :	p. 15
A. Préconisation du cabinet ARESS en charge du Diagnostic Local de Sécurité	
B. Objectifs et engagements des principaux acteurs	
a. Pour Lannion-Trégor Communauté :	
b. Pour l'Etat	
c. Pour le Parquet	
d. Pour l'Education Nationale	
e. Pour le Conseil Départemental	
3) Déclinaison des axes prioritaires de travail :	p. 22
AXE 1 : Connaître la situation locale pour mieux la traiter	
AXE 2 : Répondre aux situations de délinquance et d'incivilité PRIORITAIRE	
AXE 3 : Améliorer l'accès aux droits et l'aide aux victimes PRIORITAIRE	
AXE 4 : Prévenir la récidive et accompagner les publics vulnérables PRIORITAIRE	
AXE 5 : Prévenir les facteurs de passage à l'acte	
AXE 6 : Soutenir les parents sur leur fonction éducative	
4) Modalité de fonctionnement, évaluation et financement	p. 34
A. L'animation et le pilotage	
B. Les commissions thématiques et groupes de travail	
C. Les échanges d'informations	
D. Le programme d'actions	
E. L'articulation avec les autres réseaux et dispositifs	
F. Le suivi technique et administratif	
G. Les modalités d'évaluation	
H. Le financement du dispositif et des actions	

Préambule :

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), compétence de l'agglomération¹ depuis 2005, a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs locaux concernés par la sécurité et la prévention pour mieux connaître la situation, articuler les interventions des uns et des autres et développer des actions sur le territoire communautaire.

On n'observe pas sur les communes de la Communauté d'Agglomération de taux de délinquance élevé. Toutefois, le diagnostic Local de Sécurité réalisé en 2009 révèle un certain nombre de constats préoccupants :

- ✓ ***L'importance de l'alcool dans les passages à l'acte,***
- ✓ ***L'accroissement de la violence dans la sphère privée,***
- ✓ ***De nouveaux comportements et une évolution de la délinquance juvénile,***
- ✓ ***Une forte réactivité du corps social qui s'alerte très vite, interpelle les élus et développe, ça et là, un sentiment de vulnérabilité et d'impuissance.***

Les causes de ces évolutions sont multiples et nécessitent la redéfinition d'une politique concertée dans le cadre d'un nouveau Contrat Local de Sécurité.

Qu'est qu'une "Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance" ?

La "**Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**" constitue l'outil principal de définition, de mise en œuvre et d'évaluation d'une politique contractuelle de sécurité et de prévention de la délinquance à une échelle locale. Elle remplace les précédents Contrats Locaux de Sécurité.

La STSPD constitue le projet sur trois ans du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

La STSPD permet de :

- Clarifier les dispositifs et les actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance;
- Recentrer les efforts sur les principales problématiques locales ainsi que sur les territoires les plus exposés.
- Définir des actions collectives mais aussi des dispositifs de suivi de situations individuelles.
- Définir un mode d'organisation opérationnel visant à produire à court et moyen termes des effets mesurables sur l'amélioration de la sécurité sur le territoire.

¹ Les communautés d'agglomération doivent exercer pleinement et obligatoirement la compétence « dispositifs locaux de prévention de la délinquance » si elles ont défini un intérêt communautaire en la matière (loi n° 99-586 du 12 juillet 1999)

Textes de références :

Les CLSPD et CISPDP ont été créés par le **décret du 17 juillet 2002** et renforcés par la **loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance** qui le rend obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants. Dans les intercommunalités, cette instance prend la forme d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPDP).

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance fixe le cadre de cette politique :

« La politique de prévention de la délinquance contribue à l'amélioration durable de la sécurité dans tous les domaines de la vie au quotidien (transports, logements, loisirs, etc.) et au renforcement de la responsabilité civique. »

Dans le respect des libertés individuelles dont l'autorité judiciaire est garante, elle s'exerce en direction des victimes et des auteurs d'infractions, par des mesures actives et dissuasives visant à réduire les facteurs de passage à l'acte et de récidive, soit par la certitude d'une réponse judiciaire adaptée, soit en intervenant sur les processus de commission de l'infraction, ou encore en favorisant une moindre vulnérabilité de la victime potentielle. »

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes établi par le Premier Ministre, définit les orientations prioritaires de l'Etat, orientations qui sont déclinées au niveau local par le Plan Départemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Notons que les évolutions législatives les plus récentes confortent et élargissent les fonctions des élus en matière de prévention de la délinquance

Pour une STSPD utile et efficace :

Une STSPD utile et efficace sur Lannion-Trégor Communauté, c'est avant tout :

- Un plan d'intervention concerté entre l'Etat et ses différents services, le Conseil Départemental, l'agglomération, les communes, mais également avec les associations concernées par la prévention.
- Des besoins repérés à l'échelle des communes et des réponses articulées à l'échelle communautaire dans le cadre d'un projet de territoire.
- Une stratégie qui mobilise le droit commun pour les besoins en prévention primaire (essentiellement éducatifs)
- Une stratégie qui adapte des réponses aux risques et aux faits objectifs de délinquance.
- Des actions repérables par la population afin de diminuer le sentiment de vulnérabilité et d'insécurité.

Pour cela il reste à répondre à quatre enjeux :

- ✓ Nous ne rencontrons pas d'évènements majeurs comme on peut en trouver dans les grands centres urbains. Il faut plutôt s'en réjouir. Mais il existe toutefois des sujets d'inquiétudes. **Comment alors mobiliser les acteurs locaux ?**
- ✓ Il s'agit d'un sujet complexe qui touche de nombreux domaines et de nombreux acteurs. **Comment travailler ensemble sans construire « une usine à gaz » ?**
- ✓ Il s'agit d'un sujet difficilement mesurable. **Comment identifier les effets du travail mené par les différents acteurs ? Comment évaluer l'impact sur la population ?**

- ✓ Le CISPD s'inscrit dans un ensemble de dispositifs de plus en plus complexes : dispositifs sur des champs se chevauchant, avec des logiques territoriales différentes (communes, Agglo, Pays, Département, Région...)
Comment articuler ces différents dispositifs et logiques territoriales ?

*Au global, la "**Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**" peut constituer un des innombrables dispositifs que la décentralisation des compétences produit dans un paysage institutionnel illisible pour l'administré, complexe pour les acteurs publics...*

*...ou un **outil offensif de traduction d'un projet politique**. Tout dépend du niveau d'engagement des élus et des référents institutionnels dans le portage de cette politique publique.*

1

Diagnostic Local de Sécurité :

En 2009, la sous-préfecture de Lannion et Lannion-Trégor Agglomération ont confié au cabinet d'étude ARESS la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité sur le territoire des 20 communes de l'agglomération (55 000 habitants).

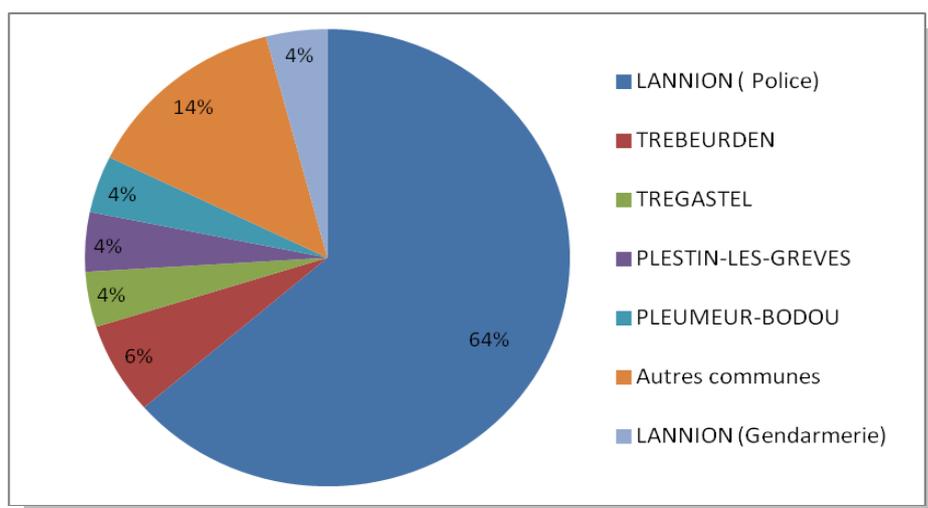
A. Etat de la délinquance

Les chiffres présentés ci-dessous révèlent les faits constatés par la police nationale et la gendarmerie, résultat de l'activité d'enregistrement des crimes et délits non routiers.

Faits de délinquance constatés sur les communes

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Kermaria Sulard	14	12	9	8	11	11	3	11	10
Louannec	37	38	27	45	47	32	18	20	18
Pleumeur Bodou	63	69	91	67	100	78	64	48	72
St Quay Perros	39	37	29	28	35	19	41	22	48
Trégastel	102	90	116	64	114	50	44	57	66
Trélevorn	27	21	24	24	23	8	13	10	13
Trévou-Tréguignec	40	28	61	30	30	15	28	12	22
Lannion (Police)	1 193	1 299	1 313	1 177	1 169	1 385	1 283	1 242	992
Lannion (Gendarmerie)	101	82	75	126	69	69	67	69	91
Ploubezre	23	21	15	35	50	29	21	31	24
Ploulec'h	44	25	28	33	47	30	25	33	31
Rospes	12	14	13	17	14	16	5	12	18
Trébeurden	121	89	121	109	192	100	121	104	123
Plestin les Grèves	65	77	67	104	93	61	92	65	90
Ploumilliau	26	34	34	41	29	28	38	35	51
Plouzélambre	/	1	2	3	/	/	2	1	2
Plufur	3	5	5	1	7	7	1	4	5
St Michel en Grève	16	11	6	12	5	7	7	11	10
Trédrez-Locquémeau	25	17	20	17	18	20	14	8	30
Tréduder	1	/	1	5	1	1	1	1	3
Trémel	/	8	6	3	9	8	4	4	4
TOTAL :	1 952	1 978	2 063	1 949	1 953	1 974	1 892	1 800	1723

Répartition des délits et crimes sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté :



Moyenne sur les cinq dernières années :

- LANNION = 64 délits pour 1 000 habitants
- TREBEURDEN = 34 délits pour 1 000 habitants
- TREGASTEL = 32 délits pour 1 000 habitants
- PLESTIN-LES-GREVES = 23 délits pour 1 000 habitants
- TREVOU-TREGUIGNEC = 23 délits pour 1 000 habitants
- PLEUMEUR-BODOU = 20 délits pour 1 000 habitants
- ST-QUAY-PERROS = 20 délits pour 1 000 habitants
- ROSPEZ = 20 délits pour 1 000 habitants
- Autres communes = délits pour 1 000 habitants

La moyenne nationale est de 56 faits pour 1 000 habitants

La Police Nationale (Lannion)

Indicateurs chiffrés de la délinquance enregistrée sur le territoire de Lannion

(Données DDSP)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Délinquance générale	1 177	1 169	1 385	1 283	1 242	992
Délinquance de proximité	459	514	603	555	518	415
Vols avec effraction	52	57	75	80	81	72
Vols / violences	15	8	13	17	10	10
Vols à la tire	5	1	4	7	5	7
Vols de véhicules	25	19	17	25	14	14
Vols de deux roues	71	50	38	32	37	27
Vols à la roulotte	94	104	71	74	105	94
Dégradations	195	275	384	320	256	183
Vols à main armée	2	0	1	0	1	0
% de la délinquance de proximité	39,00%	43,97%	43,54%	43,88%	41,71 %	41,83%
Coups et blessures volontaires	66	72	90	70	88	59
Infractions stupéfiants	50	47	71	45	70	66
Nb de personnes mises en cause	343	337	381	400	368	351
Garde à vue	102	95	141	128	114	82
Mineurs mis en cause		66	58	58	65	54
% de faits élucidés (Global)	32,88%	38,07%	36,60%	41,62%	39,53 %	42,04 %
% délinquance de prox. élucidés	12,92%	15,28%	20,51%	18,91%	19,50 %	17,59 %

Pour le commandant de police qui dirige le commissariat de Lannion, la délinquance locale c'est avant tout :

- une alcoolisation excessive qui détermine 60 à 70% des faits de passage à l'acte.
- beaucoup de vols simples,
- des faits de violences et de tapages nocturnes, en particulier sur les quartiers d'habitat social,
- de l'usage et du trafic de cannabis,
- un problème récurrent d'ordre public associé à la forte population d'étudiants qui, pour partie, s'alcoolise en soirée, en particulier le jeudi soir,
- un problème récurrent de retours de boîtes de nuit avec leurs lots de dégradations diverses et d'insécurité routière,
- un petit nombre d'auteurs mis en cause très régulièrement.

La délinquance y est décrite également par défaut, comme pour bien prendre la mesure du caractère privilégié du territoire :

- peu de vols avec violences (au global une dizaine par an),
- très peu de violences scolaires malgré la taille importante de certains établissements,
- très peu de violences urbaines ; très peu d'incendies de voitures, de poubelles...,
- très peu de bandes de délinquants et peu de phénomènes saisonniers sur la ville (quelques jeunes en errance).

La délinquance générale enregistrée s'établit en moyenne sur ces dernières années à un taux de 50 à 65 crimes et délits pour 1 000 habitants. Ce taux est dans la moyenne nationale pour ce type de ville.

La structure de la délinquance évolue avec une diminution de la part prise par la délinquance de proximité, compensée par une délinquance plus "intime" et plus violente.

La Gendarmerie Nationale

Indicateurs chiffrés concernant la zone gendarmerie

- Les chiffres **2007 et 2008** représentent les **19 communes** de LANNION-TRÉGOR Agglomération situées en zone gendarmerie.
- Les chiffres **2009 à 2012** représentent **l'ensemble de la compagnie** de gendarmerie de Lannion (territoire : sous-préfecture de Lannion et canton de Paimpol).

	2007	2008		2009	2010	2011	2012
Faits de délinquance générale	772	784		2710	2705	2572	2619
Elucidés	340	407		1454	1335	1454	1184
Auteurs / Homme	199	243		925	848	897	946
Auteurs / Femme	38	39		183	154	213	190
Total des mis en cause	237	282		1108	1002	1110	1136
Total garde à vue	70	72		315	232	184	110
Nb total personnes écrouées	5	11		29	27	37	28
Auteurs majeurs	176	187		839	807	884	885
Total mineurs mis en cause	62	97		269	195	196	251
% mineurs mis en cause	26 %	34,5 %		24,2%	19,5 %	17,7%	22,10%

Les communes prises en compte par la Gendarmerie Nationale sont distribuées sur 3 brigades. La compagnie enregistre l'été un renforcement de ses moyens sur les communes du littoral : Trébeurden, Perros-Guirec.

Globalement sur la zone Gendarmerie :

- la délinquance enregistrée reste stable, voir en diminution ces dernières années,
- l'élucidation des faits enregistrés s'est largement accrue,
- de nombreux délits sont liés à l'alcool,
- après une forte progression, la délinquance des mineurs semble diminuer.

Différents constats rejoignent souvent ceux des policiers sur :

- le niveau de tolérance plutôt bas des habitants qui déposent rapidement plainte y compris pour des faits mineurs,
- une population souvent peu méfiante, prenant peu de précautions préventives,
- une tendance forte à s'en remettre à l'intervention publique là où les différents se traitaient précédemment sur le registre de l'arrangement entre les parties.

Les polices municipales

Quasi absence de polices municipales avec des missions limitées :

- 4 agents sur la commune de Lannion,
- 1 agent par commune pour Trégastel, Trébeurden, Pleumeur-Bodou et Plestin-Les-Grèves.

B. L'activité judiciaire et services affiliés

Le Tribunal de Grande Instance de ST-Brieuc couvre à l'exception de l'ancien ressort du Tribunal de Grande Instance de Dinan, rattaché à ST-MALO, l'ensemble du département des Côtes d'Armor.

Parquet :

Le parquet est composé de sept magistrats : le Procureur, un Procureur Adjoint, deux vices-Procureurs et trois substituts. Il y a 25 magistrats au siège dont deux Juges d'Application des Peines, deux Juges d'Instruction et 3 Juges des Enfants. Dans ces magistrats sont inclus deux juges d'instance du Tribunal d'Instance de Guingamp qui inclut Lannion.

Une audience correctionnelle est tenue quotidiennement au Tribunal de Grande Instance de ST-BRIEUC et des comparutions immédiates pour des faits graves concernant des multirécidivistes peuvent ainsi avoir lieu chaque jour. Des délits, notamment routiers, sont jugés sous la forme d'Ordonnance Pénale.

Il y a une audience de police au Tribunal d'Instance de Guingamp tous les deux mois mais là aussi de nombreuses contraventions de 5ème classe sont jugées par Ordonnance Pénale.

Les services déconcentrés

Le service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, est organisé géographiquement avec une unité spécifique pour Guingamp/Lannion. Il développe les actions en direction des mineurs qui lui ont été confiées tant en matière pénale qu'en matière civile (Assistance Educative).

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation dont les services sont répartis entre ST-BRIEUC et GUINGAMP, suivent les personnes condamnées dans le cadre des sursis avec mise à l'épreuve, des travaux d'intérêt général et de placement sous surveillance électronique.

Les associations et les collaborateurs

Les Délégués du Procureur, qui sont aussi des médiateurs pénaux, participent à la mise en œuvre d'actions prévues dans les contrats locaux de sécurité, notamment dans le cadre de la politique d'alternatives aux poursuites décidées par le parquet (rappel à la loi, médiation, composition pénale).

L'association d'aide aux victimes (ADAJ) intervient également dans le dispositif. Elle mène aussi des médiations ordonnées par le parquet et participe à l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes.

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) :

La Maison de la justice et du droit a été créée en 2001 pour rapprocher la justice des citoyens. Elle offre une réponse aux petits litiges (conciliateur, médiateur). Elle fournit également des informations juridiques (avocats, notaires, huissiers) et d'aide aux victimes (ADAJ², CIDF³). On y trouve aussi des permanences juridiques du délégué du procureur, du SPIP⁴, de la PJJ⁵...

En 2012, 1600 personnes se sont adressées à la MJD (accueil téléphonique et accueil physique auprès de la greffière de la MJD) et plus de 1 000 personnes ont été reçues lors des permanences des différents intervenants. Pour autant les fermetures du Tribunal d'Instance de Lannion et du Tribunal de Grande Instance de Guingamp nécessiteraient une redéfinition du projet de la MJD.

C. Les constats des élus

Les élus témoignent davantage de faits de petite délinquance (tags, pneus crevés, poubelles et boîtes aux lettres brûlées et de vandalisme sur les équipements publics et privés) que d'une délinquance plus grave faite de violences, de vols qualifiés... **Les désordres, les nuisances, les dégradations, mais encore la vitesse au volant et le non respect du code de la route constituent, avec la consommation excessive d'alcool, les premières préoccupations des élus.**

Les conduites à risque organisées autour de l'alcool et de certaines drogues (principalement le cannabis) inquiètent plus particulièrement les élus qui y voient bien souvent le déterminant de nombreux passages à l'acte. Les adolescents et jeunes adultes participent en première ligne à cette dérégulation du "vivre ensemble" auquel les élus sont particulièrement attachés.

Ces élus expriment sous des formes diverses le sentiment d'une société communale qui parvient de moins en moins à contrôler et décourager les passages à l'acte de ses jeunes. L'évolution démographique de ces communes alimente les crispations. **Le vieillissement des populations vient croiser certains comportements juvéniles perçus de plus en plus comme insupportables.**

Ces élus situent leur responsabilité sur un registre essentiellement préventif et laisse le traitement des faits aux autorités compétentes de l'Etat. Ils perçoivent que ce qui se joue renvoie à la place des jeunes dans la société locale, en particulier à la nature de leur sentiment d'appartenance à la commune. C'est pourquoi, sur ces questions, ils s'appuient en partie sur leur service jeunesse, sachant toutefois que peu de communes ont une offre d'animation jeunesse structurée, à l'exception de la ville centre et des 3 - 4 communes les plus importantes.

² ADAJ : Association Départementale d'Aide au Victime

³ CIDF : Centre d'Information Droits des Femmes

⁴ SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

⁵ PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

D. Evaluation du CISPD 2005 - 2012

Le passage de la compétence "prévention de la délinquance" à l'agglomération en 2005 correspondait à une volonté forte du Préfet, du Procureur et du Président de l'agglomération, en poste à l'époque, de construire une politique commune autour des questions de sécurité et de prévention de la délinquance et de préserver ainsi le vivre ensemble sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération.

Cela s'est traduit par :

- ✓ **une dynamique partenariale importante** (+ de 200 structures présentes dont 80 régulières) même si l'investissement des uns et des autres est variable.

- ✓ **un nombre d'actions croissant, sur des thématiques variées :**

- la sécurité : cellules de veille, renforcement de la sécurité saisonnière...
- l'aide aux victimes, en particulier les femmes victimes de violences conjugales
- l'accès aux droits,
- la médiation / réparation,
- la prévention de la récidive,
- la prévention des violences, gestion des conflits...,
- la prévention des conduites addictives,
- la sécurité routière,
- les jeunes et la citoyenneté,
- les parents acteurs de prévention,
- la sécurité et les incivilités dans les quartiers CUCS.

- ✓ **des moyens financiers non négligeables** : pour 2012, le programme d'actions représente un budget 104 700 € pour l'Agglo, dont 36 325 € pour soutenir les projets des acteurs locaux, auquel se rajoute les aides de l'Etat au titre du FIPD et de la MILDT (10 500 € pour LTA et 9 600 € pour les acteurs du territoire), ainsi que la part du Conseil Général et des communes pour certaines actions.

Et pourtant **le Diagnostic Local de Sécurité a mis en lumière un certain nombre de difficultés** qui montrent que cet outil partenarial reste fragile.

Tout d'abord, en quelques années, **le contexte a changé tant au niveau national que local** :

- Promulgation de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, définissant un nouveau cadre avec en particulier la création d'un Fond d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance;
- Réorganisation des services départementaux de l'Etat ayant en charge ce dossier, avec un pilotage au niveau du Cabinet du Préfet ;
- Fermeture du Tribunal d'Instance de Lannion et du Tribunal de Grande Instance de Guingamp ;
- Réduction des moyens d'actions de certains acteurs, avec souvent un recentrage sur leurs missions principales au détriment des projets transversaux et des dynamiques partenariales.
- Mise en place de nouveaux espaces de travail partenarial sur des champs recoupant ceux du CISPD : *le Projet de Réussite éducative de la Ville de Lannion, l'Animation Territoriale de Santé du Pays du Trégor-Goëlo, le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du département, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit...* ;

Evaluation des actions :

La question de l'impact des actions menées, des effets concrets perçus sur le terrain tant par les élus, les acteurs locaux que par les habitants, reste difficile à percevoir.

Bien sûr, chaque action fait l'objet d'une évaluation et un bilan global est réalisé chaque année. De même, quand on prend un peu de recul et que l'on regarde l'évolution sur plusieurs années, on repère des avancées concrètes.

Par exemple sur la commune de Trébeurden, le nombre de délits et d'incivilités le week-end a nettement diminué aux abords des lieux de vie nocturne de la commune, les soirées étudiantes sur Lannion sont de moins en moins des lieux de consommation d'alcool sans limite, la banalisation de l'usage de cannabis semble marqué le pas....

Pour autant, comment imputer à une action précise ou à un ensemble d'actions menées dans le cadre du CISPD les changements mesurés alors que sur ces sujets les causes sont très souvent multifactorielles ? Comment analyser les observations des porteurs de projet qui, en remplissant chaque année les documents de bilan demandés par les différents financeurs, se retrouvent ainsi juges et parties ?

L'évolution du contexte institutionnel et la difficulté à percevoir les résultats du travail engagé sont des facteurs qui ont joué sur la mobilisation des acteurs locaux au sein du CISPD. Cela s'est traduit par un désengagement de certaines institutions pourtant au cœur de ces questions. Ces désengagements ont eux-mêmes fragilisé la crédibilité du CISPD en tant qu'instance partenariale légitime pour traiter les problèmes de sécurité et de prévention.

En résumé, **la plus value du CISPD n'est plus aussi perceptible pour de nombreux acteurs locaux.** Pour les personnes rencontrées par le cabinet ARESS, le CISPD est surtout identifié aujourd'hui comme un espace d'échanges et d'actions sur des enjeux majoritairement éducatifs (sans que l'agglomération ait pour autant de compétence en matière d'éducation ou de politique jeunesse) et/ou comme un dispositif d'aide financière pour mener des actions.

L'un des enjeux pour la dynamique à venir, consiste à **redéfinir plus clairement les objectifs prioritaires du CISPD** pour remobiliser l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention.

2

Enjeux et objectifs prioritaires pour le nouveau contrat :

A. Préconisation du cabinet en charge du Diagnostic Local de Sécurité :

Pour le Cabinet ARESS, le CISP de Lannion-Trégor Agglomération doit relever un défi paradoxal : son identité et sa cohérence, seraient d'autant plus lisibles si le volume des faits de délinquance était massif, ce qui n'est pas ici le cas.

En d'autres termes, comment consolider une politique de prévention de la délinquance et de sécurité quand les questions d'atteinte à l'intégrité des personnes et des biens sont relatives et quand la prévention de la délinquance renvoie plutôt à des politiques de droit commun (en matière jeunesse, en matière éducative, sanitaire...).

Or l'on sait qu'un tel outil partenarial n'a de sens que s'il rend des services utiles, concrets, repérables.

Pour cela le cabinet ARESS propose de recentrer les efforts sur des fonctions réduites et mieux définies :

- une fonction de veille et analyse partagée des faits de délinquance qualifiée... et non qualifiée,
- une fonction de définition de stratégies coordonnées au plan interinstitutionnel,
- une fonction d'expérimentation à partir d'actions non portées à ce jour par le droit commun,
- une fonction de réassurance et de responsabilisation des habitants.

Il propose également d'articuler les réponses autour de deux axes :

- la prévention primaire, c'est-à-dire en amont de l'apparition des faits de délinquance,
- la prévention secondaire et tertiaire, pour limiter ou éviter la récurrence de faits observés.

La Prévention primaire

La prévention primaire vise à lutter contre les risques avant l'apparition de tout problème.

Il s'agit de développer des actions d'information et de sensibilisation :

- auprès des jeunes (informer les jeunes des risques auxquels ils sont exposés, renforcer leur parcours de socialisation, travailler sur le sentiment d'appartenance à la communauté),
- auprès des familles pour les soutenir en matière éducative,
- auprès des élus et professionnels (accompagnement, formations, intégration d'objectifs de prévention aux dispositifs de droit commun...).

La Prévention secondaire et tertiaire

La prévention secondaire vise à intervenir lorsque les premiers comportements témoignent d'une situation à risque.

La prévention tertiaire s'attache à intervenir pour éviter la récurrence.

Ce deuxième axe s'articule autour de 3 points :

- une fonction d'observation et de veille pour repérer les situations préoccupantes,
- une fonction d'articulation entre les acteurs de la répression (police / gendarmerie / justice) et les acteurs socio-éducatifs,
- l'élaboration de réponses collectives autour de problématiques définies : accompagnement des jeunes sous main de justice, violences conjugales, aide aux victimes, médiation...

B. Objectifs et engagements des principaux acteurs

Suite au Diagnostic Local de Sécurité, chaque signataire a redéfini ses orientations prioritaires pour les trois années à venir, ainsi que les moyens qu'il envisage de développer pour contribuer à la mise en œuvre de cette Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Pour le CIAS de Lannion-Trégor Communauté :

Depuis le 1er janvier 2005, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est devenu Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Lannion-Trégor Communauté a pris ainsi le relais de la Ville de LANNION.

Ce changement d'échelle fait suite au constat que la délinquance dépasse les logiques de territoire communal. Par exemple, des problèmes peuvent être communs à plusieurs communes ou se déplacer d'une commune à l'autre, des faits sont commis sur une commune par des auteurs habitants d'autres communes. Par ailleurs, les jeunes, principales cibles des actions de prévention, sont très mobiles. Ils se déplacent facilement d'une commune à l'autre pour se rendre sur leurs lieux d'étude ou vers les lieux de loisirs, de consommation...

Travailler sur les questions de sécurité et de prévention à l'échelle d'un bassin de vie a permis ainsi :

- de partager une meilleure vision des problèmes et des thèmes abordés.
- de mettre en place des actions mieux coordonnées, avec des acteurs moins isolés.
- de mutualiser certains moyens...

Dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération, les élus ont défini une politique volontariste qui vise à renforcer la légitimité de LTC en tant qu'initiatrice et animatrice d'une politique locale sur la sécurité et la prévention.

- Remobiliser un partenariat effectif autour des questions de sécurité et de prévention.
- Favoriser l'émergence d'actions d'intérêt communautaire.
- Soutenir et accompagner les communes dans leurs actions de prévention (lien avec les politiques jeunesse).

Cela se traduit concrètement par :

- Un poste de coordinateur en charge de l'animation et du suivi global du CISPD
- Un fond de soutien aux communes et associations locales porteuses de projets de prévention.

Les élus du CIAS de Lannion-Trégor Communauté souhaitent également accompagner et consolider l'implantation de certains services et structures sur son territoire.

Il s'agit en particulier :

- de la Maison de Justice et du Droit de Lannion et du Trégor;
- du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune du Trégor géré par l'association Beauvallon et intitulé "Pass' Age"
- du lieu d'accueil et d'orientation à destination des personnes victimes de violences conjugales et familiales géré par l'association Kerlann/Amisep et intitulé "Le Pas"

Le détail des actions menées par Lannion Trégor Communauté est développé dans les points 3 et 4 de ce document.

Pour l'Etat :

Au regard du diagnostic local de sécurité, il apparaît que l'alcoolisation excessive, voire massive chez les jeunes, l'insécurité routière et les troubles à l'ordre public constituent les principaux faits de délinquance relevés sur le territoire de Lannion Trégor Communauté.

Force est de constater que ce sont d'ailleurs souvent les problèmes d'alcoolisation qui donnent lieu à des troubles à la tranquillité publique et conduisent à l'insécurité routière.

Dans ce contexte, l'Etat, représenté par le préfet et le sous-préfet de Lannion, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement de gendarmerie, propose de mettre en œuvre des actions de prévention et des actions de contrôle qui répondent aux problématiques spécifiques rencontrées, une attention particulière devant être portée aux problèmes d'addiction.

Pour le préfet cela se traduit par :

- l'élaboration et la signature d'une charte de lutte contre l'alcoolisation rappelant l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs et la législation relative aux débits de boissons. Pourront y être associés les responsables de grandes et moyennes surfaces ainsi que les gérants de bars de jour et de discothèques ;
- le développement de la cellule citoyenneté et de tranquillité publique (assurer le suivi, la coordination et l'évaluation) ;
- le cadrage des soirées festives organisées par les lycéens et étudiants ;
- le recours à la prévention situationnelle (réaménagement de l'espace, vidéo protection) pour faire face aux vols dans les ports de plaisance (vol de carburant) ;
- la prévention sur les violences à l'égard de soi-même (conduites suicidaires).

Pour le directeur départemental de la sécurité publique, les missions de la police nationale sur le territoire de la commune de Lannion peuvent se définir par :

- des actions de prévention au bénéfice des catégories de population à risques (scolaires sans oublier les étudiants, commerçants, seniors, conducteurs...) avec les personnels de police spécialement formés (Policiers formateurs anti-drogue –PFAD) ;
- des animations au bénéfice des jeunes des centres de loisirs avec l'association Police Sport Prévention ;
- des actions de prévention routière engagées par les différents acteurs en cohérence avec le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ;
- la participation aux missions de prévention et de régulation sociale aux côtés des autorités municipales (pouvoir de rappel à l'ordre du maire par exemple) dans le cadre des articles L.132-1 à L.132-7 du code de la sécurité intérieure ;
- la désignation d'un correspondant police pour la MJD et le CDAD ;
- la prise en charge de jeunes confiés par le SPIP (TIG par exemple) ou la PJJ (encadrement avec l'association PSP) ;
- la mise à disposition du référent sûreté comme conseil pour des aménagements urbains facilitant la prévention des incivilités et la sécurité des usagers ;
- la communication aux services chargés de la prise en charge des personnes proches de la marginalisation, des informations utiles à leurs missions, sous couvert du secret partagé ;
- la surveillance accrue de la fréquentation diurne et nocturne des débits de boissons et des prises de contact avec les tenanciers pour faire respecter les règlements afférents à cette catégorie de commerces.

Pour le commandant du groupement de gendarmerie l'objectif est de conserver à un bas niveau la délinquance sur le secteur de LTC par :

- la sensibilisation des chefs d'établissement sur la possibilité d'organiser des séances de prévention des addictions conduites par un formateur relais anti-drogue (FRAD) ;
- la présence régulière d'un représentant de la gendarmerie au sein des commissions et des réunions de travail du CISPD, s'agissant notamment de la lutte contre les incivilités ;
- l'apport d'une réponse, après chaque intervention sur des violences intrafamiliales, qu'elle soit d'ordre pénal (encouragement au dépôt de plainte ou établissement d'un renseignement judiciaire) et/ou social (signalement aux autorités compétentes) ;
- le renforcement des contrôles sur la législation relative aux débits de boissons alcoolisées ;
- le maintien d'un haut niveau de répression pour les infractions routières les plus génératrices d'accidents avec un axe d'effort sur les conduites en état d'ivresse ou après usage de stupéfiants ;
- la sanction systématique des ports et transports injustifiés d'armes de 6ème catégorie (type arme blanche souvent utilisée lors de rixes sur la voie publique).

Certaines actions pourront bénéficier du soutien du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (MILDECA) ou du Plan départemental d'actions de la sécurité routière (PDASR).

Pour le parquet :

La justice, chargée de rendre des décisions et de les faire exécuter, met en œuvre une politique pénale dont le contrat local de sécurité est un des outils.

Le contrat local de sécurité est ainsi un moyen privilégié d'établir avec la population et ses représentants un contact direct autour des questions de sécurité, par ce fait de mieux cerner ces dernières dans leur environnement, de permettre à l'autorité judiciaire de connaître les attentes et de faire connaître son action.

ENGAGEMENTS ET ACTIONS DE LA JUSTICE EN LIEN AVEC LE CLS :

a) Le Traitement en Temps Réel :

Un véritable service de Traitement en Temps Réel, composé d'un magistrat assisté d'un fonctionnaire, installés dans un local dédié, permet une réponse pénale rapide, voire immédiate pour la très grande majorité des procédures.

Ce mode de traitement repose sur le signalement systématique, par voie téléphonique ou électronique de toute affaire élucidée avec une réponse pénale donnée immédiatement par la remise d'une convocation à l'auteur de l'infraction par l'Officier de Police Judiciaire soit devant le Tribunal Correctionnel soit devant un Délégué du Procureur. Des classements sont ainsi notifiés aux victimes avec une explication sur les motifs du classement.

La quasi-totalité des affaires venant devant le Tribunal Correctionnel sont ainsi traitées, la citation par huissier étant limitée aux dossiers venant du juge d'instruction et aux procédures complexes.

b) L'aide aux victimes

Jusqu'alors les victimes se voyaient indiquer sur leur procès-verbal de dépôt de plainte les coordonnées de l'association d'aide aux victimes.

Lorsque leur était remis un avis pour l'audience, les enquêteurs leur fournissaient des documents d'information sur leurs droits auquel est attaché un formulaire de constitution de partie civile qui peut être rempli et renvoyé au tribunal avant l'audience. Ce document permet au tribunal d'allouer des dommages et intérêts à la victime.

A compter du deuxième trimestre 2013, conformément aux souhaits de Madame La Garde des Sceaux, un véritable bureau d'aide aux victimes sera créé à ST-BRIEUC. Un personnel de l'ADAJ qui aura été avisé directement par les services de police ou de gendarmerie prendra contact avec les victimes pour une meilleure information de celles-ci sur leur droit et pour un accompagnement jusqu'à l'audience.

En plus de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction qui permet la prise en charge des indemnités allouées aux victimes par un fonds de garantie pour des infractions graves, a été créée, le SARVI, organisme qui permet une allocation de fonds que ce service se charge de recouvrer sur le condamné.

L'association d'aide aux victimes tient des permanences à Lannion à la Maison de Justice et de Droit.

c) La Maison de Justice et du Droit de Lannion

La Maison de Justice et du Droit est un lieu de justice placé sous l'autorité de la Présidente du TGI de St Brieuc et du Procureur. Elle est un lieu d'accueil, d'aide à l'accès au droit et d'information du public, notamment des victimes. Elle constitue le pilier d'une véritable politique de communication en direction des partenaires des juridictions et des habitants.

L'ensemble de ces partenaires : le Préfet, élus locaux, magistrats, avocats, services extérieurs de la PJJ et de l'administration pénitentiaire, association d'aide aux victimes, se sont engagés dans le cadre d'une convention qui constitue la charte de la MJD.

Sa mission, définie par l'article 4 de la convention qui la fonde, est "d'offrir aux habitants et en particulier aux plus démunis d'entre eux, les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, à faciliter leur accès au droit et à leur apporter un soutien moral et juridique lorsqu'ils ont été victimes d'infractions".

Pour l'Éducation Nationale :

Pour l'Éducation nationale, la prévention et la lutte contre la violence en milieu scolaire (circ. 2006) et la sécurisation des établissements scolaires et le suivi de la délinquance (circ. 2009) constituent désormais des axes d'action constants de la politique éducative.

Pour la Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale des côtes d'Armor, cela se traduit par :

- Un poste de correspondant de l'équipe mobile de sécurité (EMS) académique
- La nomination d'un Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la sécurité routière
- L'élaboration d'un diagnostic de sécurité pour chaque établissement scolaire et le suivi de la mise en œuvre des préconisations.

Au niveau des établissements scolaires du secondaire :

- Établir un climat scolaire propice à l'apprentissage avec comme priorité la lutte contre le harcèlement entre élèves, y compris le cyber harcèlement.
- Développement de la politique éducative au sein des comités d'éducation à la santé et la citoyenneté
 - Prévention de la violence
 - Lutte contre les discriminations
 - Prévention des conduites addictives
- La sécurité routière
 - La préparation à l'ASSR au collège
 - Les dangers de la route et l'acquisition de comportements responsables

Ces actions sont menées en partenariat avec LTC, la Police, la Gendarmerie ou des associations.

Au niveau des écoles primaires :

- La lutte contre les discriminations
- Le vivre ensemble à l'école
- La résolution des conflits entre enfants/enfants/adultes (cela comprend le harcèlement,...)
- La sécurité routière
- La mixité sociale dans le cadre du Programme éducatif local et du Contrat de Ville 2015-2020
- Une orientation en collaboration avec l'IEN maternelle

Il est à noter qu'au niveau maternelle et élémentaire il n'y pas de "délinquance" à proprement parlé, aussi, l'action des enseignants porte sur la prévention, le vivre ensemble, la citoyenneté.

Pour le Conseil Départemental :

Dans l'esprit de la Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, le Département des Côtes d'Armor a inscrit la prévention comme axe majeur de sa politique sociale.

Visant à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant, en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets, le schéma départemental « Enfance Famille » a retenu trois axes d'action :

- renforcer et développer la prévention en direction de la petite enfance
- aider et soutenir les parents, améliorer les conditions de vie des familles
- renforcer l'écoute, l'orientation et le soutien des jeunes

La politique de prévention du département doit ainsi permettre, par ses actions d'aide et de promotion de la personne, famille ou groupes en difficultés, de trouver ou restaurer leur autonomie. Elle se concrétise par diverses interventions :

- un soutien financier aux familles en difficulté
- une aide à l'insertion sociale des jeunes les plus en difficulté
- une aide à la petite enfance
- des réponses aux situations préoccupantes
- la prévention des risques de rupture sociale
- la prévention spécialisée

Cette politique du Conseil Départemental se traduit concrètement par :

- Un soutien au PAEJ (Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes) Pass'age à Lannion, destinés aux jeunes et à leurs parents, s'adressant prioritairement aux adolescents et jeunes majeurs rencontrant diverses difficultés (conflits familiaux, mal être, échec scolaire ou professionnel, conduites à risques...)
- Un fonds de soutien aux centres d'accueil à la parentalité (CAP)
- Une équipe de prévention spécialisée, intervenant sur les sites de Saint-Brieuc, Guingamp et Lannion, chargée de conduire des actions ciblées par territoire pour prévenir les risques éducatifs et d'intervenir sur les situations de danger. Les actions sont initiées dans le cadre du diagnostic territorial réalisé et s'inscrivent dans un partenariat autour des questions de prévention.
- Des actions en faveur de la lutte contre la violence faite aux femmes et dans le milieu familial

- La mise en œuvre et la valorisation d'actions collectives départementales ou locales sur le champ de la prévention : Violence Parlons-en, qui est développée sur le terrain depuis 2004 et touche 200 jeunes lycéens par an, Théâtre Forum Les aventures de BIBO, Mieux Vivre ensemble sur Lannion.
- La participation des cadres et des travailleurs sociaux de la Maison du Département du Trégor Goëlo dans les réunions et les instances telles que le CILSPD, les réunions sur la tranquillité publique, le groupe parentalité, ou la participation aux formations.
- L'accompagnement de la population dans le cadre de l'Action Sociale de proximité.

Le Conseil Départemental s'attache à développer et à formaliser la collaboration et le partenariat avec les services et les acteurs du territoire.

3

Déclinaison des axes prioritaires de travail :

Pour les 3 années à venir, 5 axes dont 3 prioritaires, ont été définis. Les membres du CISPD s'engagent à contribuer au développement de ces 5 axes, dans leurs domaines de compétences respectifs. Toutefois, dans un souci d'adaptation, des modifications pourront être ultérieurement apportées.

AXE 1 : Connaître la situation locale pour mieux la traiter

1.1 – Création de "Cellules de citoyenneté et de tranquillité publique" :

3 cellules de citoyenneté et de tranquillité publique sont mises en œuvre, une par canton (Canton de Perros-Guirec⁶, de Plestin-Lès Grèves, de Lannion)

L'objectif de ces cellules est de :

- procéder à un état des lieux de la délinquance et de l'insécurité sur le territoire,
- identifier les actions à mettre en œuvre tant sur le plan de la sécurité que sur les questions de citoyenneté, de tranquillité, de mieux vivre ensemble,
- évaluer l'impact des actions menées au sein du CISPD.

Ces cellules constituent le cœur de la dynamique partenariale.

Elles permettent d'alimenter les objectifs de travail et les actions à mener au sein du CISPD.

Composition des Cellules de citoyenneté et de tranquillité publique :

- Le sous-préfet de Lannion (ou son représentant);
- Le président du CIAS de LTC (ou son représentant) en tant que responsable du pilotage du CISPD
- Les maires des communes du canton (ou leurs représentants);
- Le référent du Parquet
- Les responsables de la police et/ou de la gendarmerie
- Un chef d'établissement du secondaire du canton (désigné par l'IA)
- La coordinatrice du CISPD.
- Un représentant du Conseil Départemental (le directeur de la MDD)
- Eventuellement des responsables des services municipaux : DGS, Police municipale, CCAS,

⁶ Pour le canton de Perros-Guirec : Travail commun avec le CLSPD de la commune de Perros-Guirec

1.2 – Réunions sécurité de la ville de Lannion :

Le Maire de la commune de Lannion rencontre tous les 2 mois le commandant du commissariat de police de Lannion pour faire le point sur la situation locale. Cela permet de faire, en petit comité, un suivi régulier des points sensibles.

Il est proposé de renforcer ces réunions de proximité et de les articuler avec les cellules de citoyenneté.

A noté qu'il existe également des rencontres entre services de gendarmerie et maires des communes de l'agglomération, en fonction de l'actualité.

1.3 – Associer les habitants aux problèmes de sécurité :

Actuellement les habitants des différentes communes font part plus ou moins régulièrement de problèmes concernant la sécurité et plus largement les incivilités.

L'objectif, pour les trois ans de la nouvelle STSPD⁷, est de mieux associer les habitants au travail mené, en particulier sur la remontée des problèmes et la recherche de solutions concrètes permettant d'agir sur le sentiment d'insécurité.



Il est proposé pour cela de s'appuyer sur les réunions publiques : conseil de quartiers sur Lannion, réunions provoquées à l'occasion d'un problème sur une commune... ainsi que d'assurer un meilleur suivi des courriers de réclamation.

AXE 2 : Répondre aux situations de délinquance et d'incivilité :

Axe PRIORITAIRE

Comme évoqué précédemment, les cellules de citoyenneté et de tranquillité publique vont permettre d'alimenter le travail du CISPD et les actions à mener pour endiguer ou prévenir les problèmes identifiés.

Ces réponses pourraient concerner les champs suivants :

- actions de prévention primaire, pour préserver le bien vivre ensemble;
- actions de prévention de la récidive pour éviter que certains auteurs ne réitèrent;
- actions en direction des victimes;
- actions de médiation;
- mesures de rappel à la loi, de réparation... permettant d'apporter des réponses simples et efficaces et évitant de surcharger les tribunaux.

2.1 – Création de cellules réactives :

Lorsque les acteurs locaux identifient une situation spécifique ne pouvant trouver de réponse dans le cadre des dispositifs de droit commun ou dans le cadre des réunions "classiques" du CISPD, il est proposé de créer des cellules réactives.

⁷ STSPD : Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Ces groupes de travail temporaires ont pour objectif de réunir rapidement les seuls acteurs concernés pour :

- s'informer de la situation et des actions éventuellement déjà engagées;
- décider d'une stratégie collective permettant à chacun d'intervenir en fonction de ses compétences;
- se tenir régulièrement informés de l'évolution du problème et des résultats obtenus.

Ces groupes de travail n'ont pas vocation à durer dans le temps.

2.2 – Réduire les troubles à l'ordre public liés aux consommations d'alcool :

Les consommations excessives d'alcool sont pour l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention le phénomène le plus préoccupant en termes de troubles à l'ordre public sur notre territoire.

L'objectif pour les trois années à venir est de renforcer le travail engagé sur ce champ avec l'ensemble des acteurs concernés :

- sensibiliser et impliquer systématiquement les organisateurs de manifestation festive,
- poursuivre le travail mené avec les associations d'étudiants,
- réactiver la charte avec les commerçants / charte de la vie nocturne,
- organiser des stands de prévention aux abords des lieux festifs,
- travailler avec les urgences de l'hôpital,
- mobiliser et soutenir les parents rencontrant des problèmes de consommation avec leurs enfants.

Il s'agit d'accompagner également les communes rencontrant ce type de problèmes à l'image du travail mené à Trébeurden par la « Cellule de Veille de la Vie nocturne ».

2.3 – Sécurité saisonnière :

Les communes du littoral observent une augmentation des faits délictueux pendant la période estivale du fait de l'afflux important de touristes

Pour cela il est prévu :

- un renfort des effectifs de gendarmerie l'été sur les communes concernées,
- l'intervention de maîtres-chiens sur les lieux et les temps sensibles,
- une sensibilisation des trégois et des touristes : vigilance, prévention...

2.4 – Prévention situationnelle :

La prévention situationnelle est la prise en compte de la sécurité dans les aménagements des espaces publics ou privés.

Actuellement ce volet n'est pas ou peu développé.

En fonction des points observés dans le cadre des "Cellules de citoyenneté et de tranquillité publique", des réponses pourraient être apportées sur ce thème :

- en matière d'aménagement urbain,
- en matière de protection des lieux et équipements sensibles.

2.5 - Médiation sociale et citoyenne à l'échelle de l'agglomération :

La médiation sociale et citoyenne a pour finalité la prévention des conflits de proximité. Nombre de désordres, de nuisances, d'incivilités renvoient à un besoin de médiation que les élus ne peuvent pas toujours mettre en œuvre étant souvent partie prenante aux difficultés.

Dès lors, une fonction d'appui pourrait être proposée pour les situations n'engageant pas l'intervention d'un représentant de la Loi.

Deux pistes sont actuellement identifiées :

- Médiation par la future équipe de prévention spécialisée, lorsque des jeunes sont concernés.
- Médiation dans le cadre des services proposés par la Maison de la Justice et du Droit.

AXE 3 : Améliorer l'accès aux droits et l'aide aux victimes :

Axe PRIORITAIRE

3.1 – Redynamisation de la Maison de Justice et du Droit :

L'objectif est de rapprocher la justice des citoyens, en mobilisant au mieux les moyens disponibles et en développant une réflexion commune autour de la MJD.

L'idée est de passer d'une logique d'une MJD dont le projet et le fonctionnement sont actuellement tributaires des capacités (en moyens, en temps...) du TGI de St Brieuc, à un véritable outil permettant de répondre de manière pragmatique, simple et efficace aux problèmes locaux comme cela existe sur d'autres MJD en France.

Plusieurs pistes ont déjà été repérées :

- mieux faire connaître les services de la MJD et mieux travailler en direction des publics les plus éloignés du droit (en lien avec les acteurs du social),
- travailler en lien avec le Comité Départemental d'Accès au Droit;
- développer de nouvelles réponses pour favoriser la réparation des préjudices et prévenir la récidive,
- rassembler un certain nombre de permanences qui peuvent être éclatées sur plusieurs lieux : violences conjugales, droit du travail, défense du consommateur...,
- réfléchir à un déménagement éventuel dans un lieu plus approprié.



3.2 – Lieu d'accueil à destination des personnes victimes de violences conjugales :

Un lieu d'accueil et d'orientation à destination des personnes victimes de violences conjugales et familiales est ouvert sur Lannion depuis 2007. Ce dispositif, baptisé « LE PAS », géré par l'association Amisep/Kerlann, a pour vocation d'accueillir les personnes qui craignent ou qui vivent des violences afin qu'elles puissent parler des violences subies, envisager les différentes stratégies de protection et être informées, orientées vers les dispositifs existants.

L'objectif pour les années à venir est de pérenniser le fonctionnement de ce service et de renforcer le partenariat avec les permanences juridiques du **Centre d'Information sur le Droit des Femmes** et de l'**Association d'Aide aux Victimes (ADAJ)**, à travers l'animation d'une commission territoriale contre les violences conjugales, qui regroupe sur Lannion l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique (acteurs du social, de la santé, de la justice, la police et la gendarmerie, des élus locaux...).

AXE 4 : Prévenir la récidive et accompagner les publics vulnérables :

Axe PRIORITAIRE

4.1 : Mise en place d'une équipe de prévention spécialisée :

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a missionné l'association Beauvallon pour une étude préalable visant à la mise en place d'une équipe de prévention spécialisée sur Lannion et ses environs. Les premiers retours du travail engagé ont permis d'identifier un certain nombre de manques sur notre territoire, sur le public ciblé initialement des 11 – 21 ans, mais également chez les 8 – 11 ans et les + de 21 ans.

L'association propose de travailler sur trois axes :

- la présence sociale,
- la médiation,
- l'insertion.

4.2 : Accompagnement renforcé des jeunes sous-mains de justice :

La plupart des jeunes du territoire qui ont à faire à la justice, cumulent un certain nombre de difficultés personnelles qui risquent de les faire récidiver (échec scolaire, problèmes de logement, de santé...).

C'est pourquoi, la Mission Locale et le Service de Probation et d'Insertion Pénitentiaire proposent un accompagnement individualisé et concerté pour stabiliser la situation de ces jeunes et leur permettre de réintégrer les dispositifs de droit commun.

Cela concerne :

- les Jeunes de 18/26 ans détenus à la Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc, résidant sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté,
- les Jeunes de 18/26 ans suivis par le SPIP en milieu ouvert dans le cadre d'une condamnation (sursis avec mise à l'épreuve, Travail d'Intérêt Général, contrôle judiciaire, etc...).

L'objectif de cette nouvelle convention est de pérenniser ce partenariat en y associant la PJJ⁸, le service enfance jeunesse et le CCAS de la ville de Lannion.

4.3 : Favoriser les mesures alternatives à l'incarcération :

Le recours aux mesures alternatives à l'incarcération permet de désengorger les tribunaux tout en répondant aux objectifs de prévention de la récidive.

⁸ PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

Pour cela, il est proposé dans le cadre de la MJD, de mieux accompagner ces dispositifs, en particulier les TIG⁹, mais également de développer de nouveaux services de resocialisation et de responsabilisation des auteurs (réparations / "stages citoyenneté" ...).

L'objectif est également de mieux accompagner les structures d'accueil et de diversifier les lieux afin de s'adapter aux spécificités des personnes reçues.

4.4 : Soutien de l'activité du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes :

L'association Beauvallon vient d'être choisie pour redémarrer un PAEJ sur le territoire de Lannion et du Trégor, et prendre ainsi la suite de l'association Filéa aujourd'hui disparue. Ce service se nomme désormais "Pass'Age".

Le Point Accueil Écoute Jeunes, est spécialisé dans l'accueil d'adolescents et de jeunes adultes jusqu'à 26 ans en situation de souffrance. Régi par le cadre de la circulaire du 12 mars 2002, relative à l'unification des points d'accueil et d'écoute jeunes, ce lieu s'adresse à des jeunes en difficulté : mal-être, échec scolaire ou professionnel, conduites à risque, violences, solitude...ainsi qu'à leurs familles.

Deux psychologues à temps partiel, une éducatrice et une secrétaire constituent l'équipe de "Pass'Age".

A la différence de l'association Filéa (l'ancien PAEJ), un comité de pilotage va permettre de suivre et d'évaluer le travail effectué au PAEJ.

4.5 : Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire :

L'absentéisme et l'échec scolaires sont des facteurs aggravants de risque pour le jeune vers la commission de faits délictueux.

Le PRE¹⁰, dispositif propre à Lannion, intervient déjà sur cette problématique. De même, l'implantation d'une équipe de prévention spécialisée permettrait également de travailler sur ce champ.

Aussi, il est proposé dans le cadre de la STSPD de s'appuyer et de s'articuler sur ces deux outils pour agir sur l'absentéisme et le décrochage scolaire.

AXE 5 : Prévenir les facteurs de passage à l'acte :

5.1 – Création d'une structure ressource prévention primaire :

L'expérience du précédent Contrat Local de Sécurité montre que les actions d'accompagnement des acteurs locaux en matière de prévention ne sont pas toujours faciles à identifier : champs d'interventions nombreux, chevauchement avec d'autres dispositifs, manque de communication.

Pour cela il est proposé de créer un outil plus facilement identifiable, d'où la mise en place d'un service ressource sur la prévention primaire avec :

Une fonction ressource aux familles :

- support de communication,

⁹ TIG : Travail d'intérêt Général

¹⁰ PRE : Projet de Réussite Educative

- information / débat collectif sur différentes thématiques.

Une fonction ressource aux jeunes :

- actions de sensibilisation en établissements scolaires,
- actions avec les services jeunesse et Points Information Jeunesse de l'Agglomération,
- actions de sensibilisation en lien avec les mouvements associatifs, socio-culturels et sportifs.

Une fonction ressource aux élus et aux professionnels :

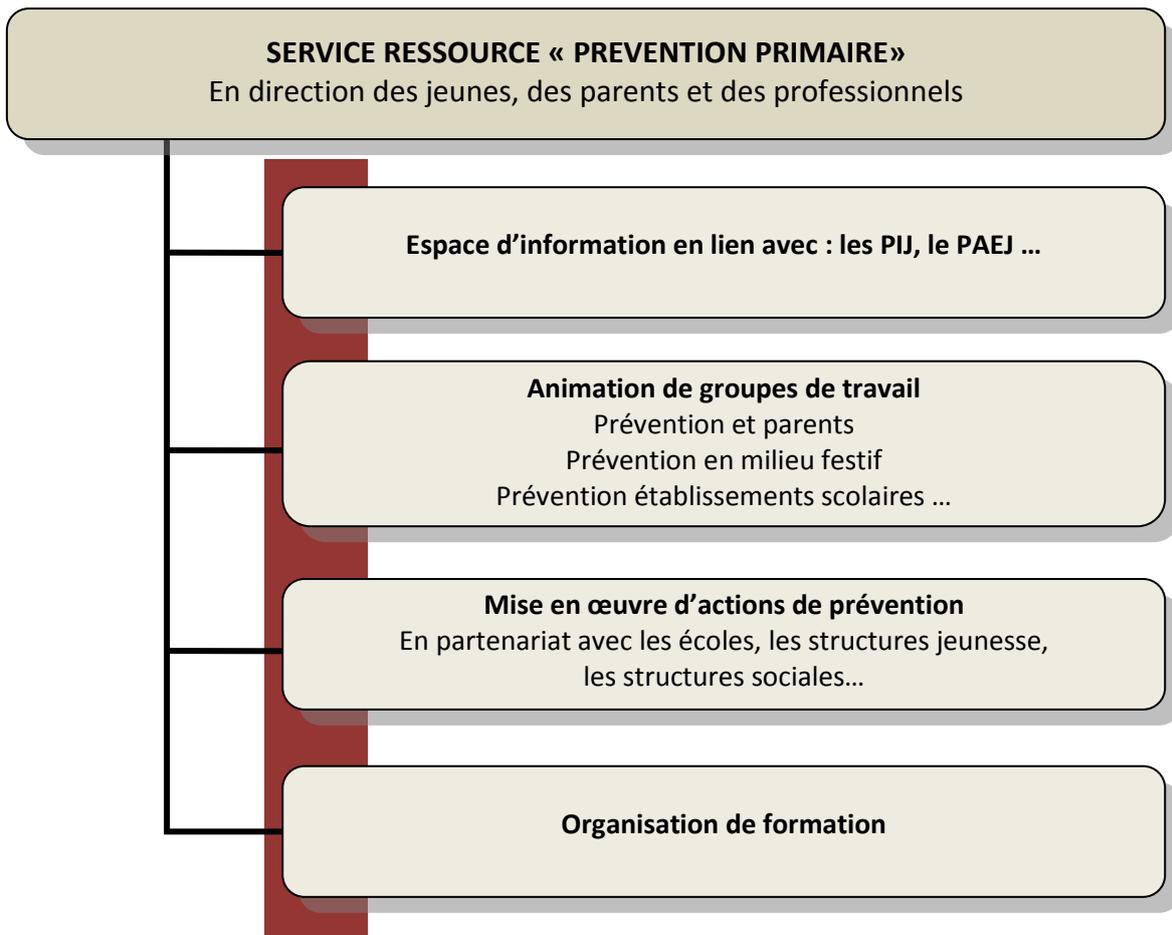
- séquences de formation,
- guide des "bonnes pratiques" en matière de détection / coordination / évaluation.

Cette structure ressource interviendra sur un nombre défini de thématiques de prévention :

- **prévention des addictions,**
- **prévention des violences,**
- **prévention sécurité routière,**
- **prévention des risques liés à internet et aux nouvelles technologies de communication.**



Concrètement cela va se traduire par la mise en œuvre de différents outils et programmes :



5.2 – Prévention des addictions :

La problématique abordée ici concerne l'usage des produits psychoactifs dans une optique de prévention : alcool, drogues illicites.

Elle s'articule autour de 3 axes :

- les actions de prévention en milieu scolaire,
- les actions de prévention hors cadre scolaire et tout particulièrement dans le cadre festif,
- la formation des acteurs concernés par la prévention des addictions en particulier auprès des jeunes.

Les actions menées au sein des établissements d'enseignement en direction des élèves

Un programme d'action est mis en œuvre depuis de nombreuses années dans les collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur et plus marginalement dans certaines écoles primaires.

L'objectif de cette nouvelle stratégie est de consolider le travail réalisé par l'ensemble des acteurs en insistant tout particulièrement sur :

- la cohérence de ces différentes actions et la mise en place d'objectifs à plus long terme,
- la mise en œuvre d'une évaluation plus précise, permettant de faire évoluer les actions en fonction des résultats obtenus.

Actions déjà engagées ou à venir :

Action de prévention « Tabac, alcool, drogues illicites » pour les élèves de 5èmes/4èmes

Objectifs :

- Information auprès des jeunes et de leurs parents, sur les conduites addictives licites ou non.
- Susciter un dialogue parents/enfants/établissements scolaires et acteurs locaux de prévention sur ce thème



La classe d'âge des 5èmes/4èmes a été choisie pour sensibiliser les enfants avant qu'ils ne deviennent usagés. L'ensemble des collèges du territoire de l'Agglomération est concerné.

Cette action se déroule dans le cadre des journées banalisées. Elle s'appuie sur l'intervention conjointe de professionnels de prévention, professionnels de santé et représentants des services de police et gendarmerie, en lien avec les équipes éducatives des établissements (direction, CPE, infirmières scolaires, enseignants).

Soutien des projets de prévention santé menés au sein des lycées et de l'IUT.

Objectifs :

- Informer les jeunes.
- Les impliquer, les rendre acteurs de leur prévention.

Exemples d'actions : Théâtre de prévention sur les addictions, intervention de spécialistes (Formateur Relais Anti-drogue de la police ou de la gendarmerie, professionnels de santé, psychologues du PAEJ...), groupe de paroles, actions en direction des associations d'étudiants...

Les actions menées hors cadre scolaire en direction des jeunes, en particulier en milieu festif :

- **Actions de prévention Trébeurden :** Il s'agit du volet prévention des actions menées par le **Comité de veille nocturne de Trébeurden** :
 - Stands de prévention aux abords de la discothèque et des bars de nuits de la plage de Tresmeur,
 - Opération "Dance Floor" avec la Discothèque (fête sans alcool avec les préadolescents)
 - Théâtre Forum...
- **Soirées étudiantes :**
 - accompagnement des associations étudiantes organisatrices de manifestations festives pour intégrer un volet prévention,
 - formation des étudiants,
 - réunion avec les services de la ville de Lannion et le commissariat en amont des fêtes,
 - organisation d'actions de prévention : stands, sensibilisation des conducteurs, prévention aux abords...
- **Prévention des conduites à risques inhérentes aux concerts** avec le bar associatifs "le Pixie" de Lannion.
- **Actions de prévention sur les conduites à risque** organisées par les Services Jeunesse des communes de l'agglomération

Ces projets sont menés en complément des actions organisées par de nombreux acteurs locaux : médecins, CSAPA¹¹, ANPAA¹² 22, formateurs relais anti-drogue de la Police et de la Gendarmerie ...

La formation des acteurs concernés par la prévention des addictions en particulier auprès des jeunes :

- **Programmation annuelle de formations sur les addictions et la prévention**

Exemples de formations :

- *Prévention des conduites addictives et les jeunes*
- *Les parents et les conduites à risques des jeunes*
- *l'accompagnement d'une personne en difficulté avec un produit*
- *la prévention en milieu festif*
- *les compétences psychosociales*
- *la présentation d'outils pédagogiques*

- **Le Point documentation sur la toxicomanie et le mal-être des jeunes :**

Le Point de documentation se trouve dans les locaux du PAEJ à Lannion. Il est ouvert aux professionnels, parents, jeunes habitants, étudiants ou aux personnes travaillant sur les communes de l'agglomération.

La "Malle de Prév' "

Mise à disposition d'une mallette de prévention pour les acteurs souhaitant organiser un stand de prévention en milieu festif.

Cette action est pilotée au niveau régionale par le collectif d'associations "l'Orange Bleu" et au niveau départemental par l'ANPAA 22 (formation à l'utilisation de la mallette, recharge en matériel de prévention, évaluation...)



¹¹ CSAPA : Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

¹² ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie

Le fonds documentaire est composé de revues, de livres, d'études et d'outils pédagogiques mis à la disposition des jeunes, des parents, des professionnels, des bénévoles associatifs et de toute personne concernée ou intéressée par ces questions.

5.3 - Prévention de la violence :

Objectifs :

- Sensibiliser les enfants, ados, parents, professionnels, aux problèmes posés par la violence.
- Rendre les jeunes acteurs : apprendre à gérer les conflits, acquérir des comportements facilitant des relations non violentes.

➤ **Gestion des conflits à l'école primaire :**

Mise en œuvre d'un projet concernant l'ensemble des écoles primaires du territoire, impliquant les enseignants et les personnels communaux présents dans les établissements :

- conférences sur la gestion des conflits,
- élaboration de projets par établissement sur le thème de " la citoyenneté et la vie de l'école"

➤ **Prévention de la violence : Parcours-expo sur la Non-Violence**

Il s'agit d'une exposition proposée par le MAN de Saint-Brieuc qui permet de comprendre d'où vient la violence, et de construire des réponses concrètes et non-violentes face aux réalités : réguler les conflits, réduire le degré de tension des affrontements, réussir à parler de nos désaccords, fonctionner de façon plus démocratique dans un groupe...

A partir de 20 panneaux, cette exposition, organisée en parcours, invite à s'interroger et à proposer des alternatives à la violence. Elle s'adresse à tous les jeunes et à tous les adultes et va être présentée dans différents établissements scolaires et structures jeunesse.



➤ **Théâtre interactif sur la prévention de la violence :**

- Accompagnement dans la mise en œuvre de projet de « théâtre forum » pour des collégiens de Lannion.
- Programmation, en partenariat avec les Services Enfance Jeunesse, de « spectacles de prévention » tout public.

➤ **Programmation annuelle de formations sur la prévention de la violence et gestion des conflits.**

Exemples de formations :

- *Faire face aux situations d'agressivité*
- *Les relations garçons-filles*
- *La prévention de la violence à l'école*
- *Formation à l'animation d'outils de prévention de la violence : « Potes et Despotes », jeux coopératifs, expositions interactives, théâtre forum...*

5.4 - Prévention Sécurité Routière :

Objectifs :

- Renforcement du partenariat sur le territoire : acteurs de prévention sécurité routière, communes, établissements d'enseignements, structures jeunesse...
- Mise en œuvre ou accompagnement de projets de prévention en matière de sécurité routière, notamment sur les deux roues particulièrement exposés sur le territoire.

Moyens :

- Constitution d'un répertoire d'acteurs ressources à destination des acteurs locaux.
- Mise en place de temps de formation pour les acteurs qui souhaitent réaliser des actions de prévention.
- Organisation de plusieurs temps forts annuels en direction des élèves de collèges et lycées de l'agglomération, temps fort mobilisant les acteurs départementaux (DDTM¹³, Conseil Départemental, Police Sports Prévention...) et locaux (mairie, structures jeunesse, Objectif autonomie...) concernés par cette thématique.

5.5 - Prévention des risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux :

- Programmation de formations afin d'améliorer la compréhension des enjeux autour de l'usage d'internet et usages des réseaux sociaux,
- Soutien aux projets de prévention des risques liés à internet et à l'utilisation des réseaux sociaux auprès des jeunes et des parents.

AXE 6 – Soutenir les parents sur leur fonction éducative :

La parentalité est une thématique large, qui touche de nombreux sujets : la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, les problématiques familiales et intergénérationnelles, les questions sociales, de santé, de loisirs...

Par ailleurs, les actions entreprises sur ces champs semblent plutôt générer de l'insatisfaction de la part des acteurs institutionnels et partenaires de prévention. Comment "toucher" les parents, surtout ceux qui en ont le plus besoin ? Comment travailler avec eux ?

6.1 Création d'un réseau autour de la parentalité :

- **Mise en place d'un groupe de recherche/action « parentalité et addiction ».**

L'objectif est de constituer un groupe de travail pour mener une recherche action sur cette thématique avec l'aide d'une structure extérieure. L'idée est de comprendre les enjeux et d'élaborer ensemble une action permettant de mieux atteindre nos objectifs. Le souhait est d'aboutir à un projet concret, innovant, qui nous permette d'explorer d'autres pistes que celles connues.

Dans un second temps, le souhait est de relancer une dynamique autour d'un dispositif pérenne sur le territoire, clairement identifiable par les parents et les professionnels, comme cela existe ailleurs.

¹³ DDTM : Direction Départemental du Territoire et de la Mer

6.2 Développer le volet parentalité du PAEJ :

L'association Beauvallon a été choisie pour redémarrer le PAEJ sur le territoire de Lannion et du Trégor, et prendre ainsi la suite de l'association Filéa aujourd'hui disparue. La réouverture a eu lieu en septembre 2011. Ce service se nomme désormais "Pass'Age"

Le Point Accueil Écoute Jeunes, est actuellement mobilisé sur l'accueil d'adolescents et de jeunes adultes en situation de souffrance. Pour autant, le volet accompagnement des parents n'est pas oublié. La demande est forte et nécessite des moyens, actuellement seul une ½ journée et balisée pour l'accueil des parents même si une certaine souplesse existe.

Par ailleurs les actions collectives de sensibilisation et d'information restent limitées, toujours pour des questions de moyens. Pour autant les premières expériences montrent que ce type d'actions est pertinent et que la demande existe tant auprès des parents que des professionnels en contact avec ces parents.

L'objectif est de conforter le travail engagé par « Pass'Age » en s'appuyant sur la dynamique partenariale engagée par le CISPD sur la question de la parentalité.

6.3 Mener des actions d'information et de sensibilisation pour les parents :

Mise en œuvre ou accompagnement d'actions en direction des parents sur les thématiques abordées par le CISPD : Prévention des addictions, sécurité routière, prévention des violences, problématiques liées à l'adolescence et à la parentalité.

Ces actions peuvent prendre la forme de temps d'échanges, de conférence/débat, de café-parents, de réalisation de documents d'information... :

- Organisation de temps d'information et d'échanges pour les parents au sein des établissements scolaires (exemple : action 5^{ème}).
- Accompagnement d'un projet de « Café Parents » du SIVU Enfance-Jeunesse de Trégastel et Pleumeur-Bodou.
- Soirées parents dans le cadre de l'action de prévention menée à Trébeurden (alcoolisation des jeunes aux alentours d'une boîte de nuit).

4

Modalité de fonctionnement du CISPD, évaluation et financement

A. L'animation et le pilotage

Le Président de LANNION-TRÉGOR Communauté préside le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en lien avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant et M. le Procureur.

Le Président du CIAS de LTC est responsable de l'animation de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre, dans le respect des pouvoirs et compétences du représentant de l'Etat, de l'autorité judiciaire, des conseils départementaux, des forces de police et de gendarmerie, des institutions scolaires, du secteur médico-social, etc.

Un comité de pilotage¹⁴ composé de trois collèges (élus - représentants de l'Etat – partenaires locaux)¹⁵ a pour fonction d'établir les objectifs de l'année, de valider les actions à mettre en œuvre et d'évaluer ces dernières. Ce comité de Pilotage se réunit au moins une fois par an.

B. Les commissions thématiques et groupes de travail

L'article 1er de la loi de 2007 (art. L.2211-5 du code général des collectivités territoriales) dispose que « le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation territoriale ou thématique ».

➤ **Les cellules de citoyenneté et de tranquillité publique (réf. Page 17) :**

Ces cellules vont constituer le cœur de la dynamique partenariale.

Elles permettent d'alimenter les objectifs de travail et les actions à mener au sein du CISPD.

➤ **Les "cellules de réaction rapide" :**

Elles permettent de réunir rapidement les acteurs concernés par une situation spécifique ne pouvant trouver de réponse dans le cadre des dispositifs de droit commun ou dans le cadre des réunions "classiques" du CISPD.

Ces groupes de travail n'ont pas vocation à durer dans le temps.

➤ **Les commissions thématiques :**

Ces commissions thématiques ont pour objet de mobiliser les acteurs concernés par un thème, et en premier lieu, les techniciens travaillant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et rencontrant les mêmes difficultés.

Elles ont pour objectifs :

- la constitution d'une culture commune,
- la meilleure connaissance des enjeux,
- la meilleure connaissance des missions et des méthodes des différents acteurs,
- l'évaluation des actions et l'analyse des pratiques.

¹⁴ Sa composition est arrêtée par le maire (art. D.2211-3 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales)

¹⁵ Composition du Comité de Pilotage : voir annexes

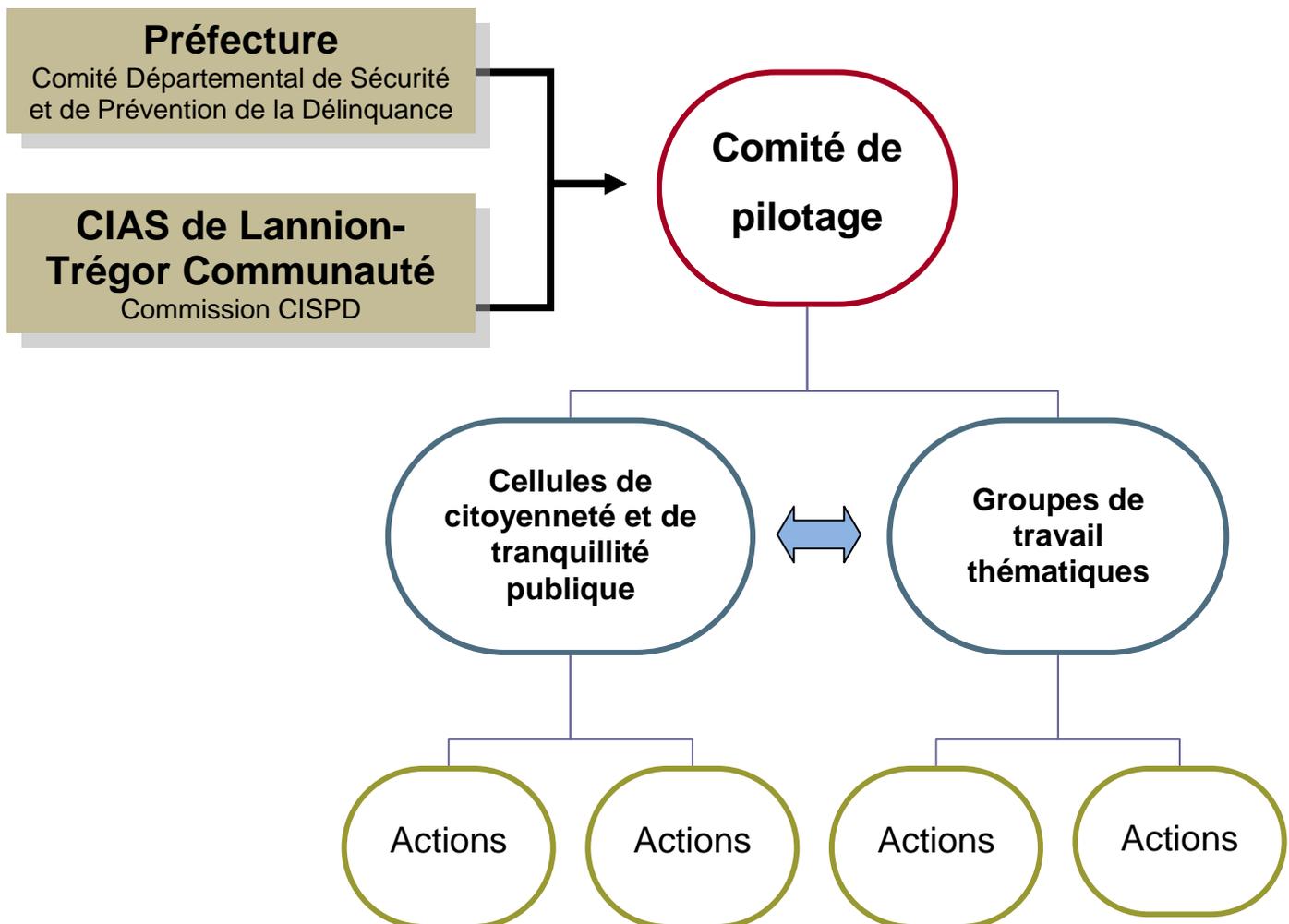
Elles reprennent les thématiques de prévention déjà définies précédemment :

- prévention des addictions,
- prévention des violences,
- prévention sécurité routière,
- prévention des risques liés à internet et aux nouvelles technologies de communication.

Ces groupes de travail s'appuieront également sur des projets concrets :

- Groupe de pilotage Maison de la Justice pour les thématiques de l'accès aux droits et l'aide aux victimes,
- Commission Territoriale contre les violences conjugales,

Articulation des groupes de travail



C. Les échanges d'informations

« La politique de prévention de la délinquance s'est éloignée de l'approche exclusivement socio-éducative d'origine. Elle s'est enrichie en intégrant des démarches plus individualisées de repérage et de traitement des problèmes en amont, en réponse aux rapides évolutions de la délinquance.¹⁶ »

Cette conception de la prévention de la délinquance repris ici dans le cadre de la "Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance" nécessite une communication fluide entre l'ensemble de ses acteurs. L'échange d'informations précises et parfois confidentielles entre les différentes autorités territoriales partenaires impliquées sera quelques fois nécessaire. Les modalités de ces échanges sont possibles au sein du CISPD¹⁷

Par exemple l'action de repérage et de traitement des problèmes en amont nécessite le recueil d'informations utiles pour mettre en œuvre un accompagnement individualisé. Ainsi, la loi a prévu que les maires, premiers acteurs de proximité, peuvent être destinataires d'informations précises, voire confidentielles, par :

- l'inspecteur d'académie, sur les élèves dont l'absentéisme scolaire est important ou par les chefs d'établissement pour les élèves exclus temporairement ou définitivement,
- les travailleurs sociaux, dans le champ de l'action sociale et éducative,
- les responsables des forces de l'ordre et le Procureur de la République dans les champs policier et judiciaire.

Il restera toutefois à définir plus précisément le cadre de ces échanges pour respecter les obligations de secret professionnel propre à certains métiers et le respect de la vie privée. Cet éclaircissement sera mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration d'une charte.

D. Le programme d'actions

Chaque année un programme d'actions est élaboré. Il est composé d'une part des actions portées par Lannion-Trégor Agglomération et d'autre part par des actions menées par les acteurs locaux.

Ces actions doivent entrer dans le cadre des objectifs et des axes de travail fixés ici dans le cadre de la « Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ».

Le comité de pilotage du CISPD, puis les instances propres aux services de l'Etat et de Lannion-Trégor Agglomération valide ce programme et fixe les aides financières accordées.

Un bilan est demandé pour chaque action (voir paragraphe sur l'évaluation).

E. L'articulation avec les autres réseaux et dispositifs partenariaux

Les questions de sécurité et de prévention de la délinquance se situent à la croisée de plusieurs axes : éducation, insertion, santé, politique de la ville et quartiers d'habitat social, développement de la citoyenneté ...

En plus du lien avec le Comité Départemental de Prévention de la Délinquance (Préfecture) et de la place du CISPD au sein du CUCS dont il représente le volet prévention/sécurité, le CISPD doit s'articuler avec différents dispositifs qui visent des objectifs ou mènent des actions proches.

¹⁶ Circulaire conjointe du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du garde des sceaux, ministre de la justice du 8 juillet 2011 fixant les orientations pour la prévention de la délinquance.

¹⁷ Réf. cadre fixé par la loi du 5 mars 2007.

- les dispositifs liés aux politiques jeunesse (Communes, Conseil Départemental, DDCS, Education Nationale...) : Contrats Éducatifs Locaux, actions des Points Information Jeunesse, Projet de Réussite Educative (Ville de Lannion), ...
- les Comités d'Education à la Santé et la Citoyenneté (collèges, lycées)
- le projet territorial de santé (Pays, ARES...)
- le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (UDAF, DDCS, CAF...)
- Le Comité Départemental de Lutte Contre les Toxicomanies (ARES, DDJSS...)
- Le Conseil départemental de l'Accès au Droit (Justice, élus...)

Un travail de concertation et de complémentarité sera mené avec les pilotes de ces différents dispositifs.

F. Le suivi technique et administratif du CISPD

Lannion-Trégor Agglomération prend en charge le suivi administratif et l'animation opérationnelle du CISPD.

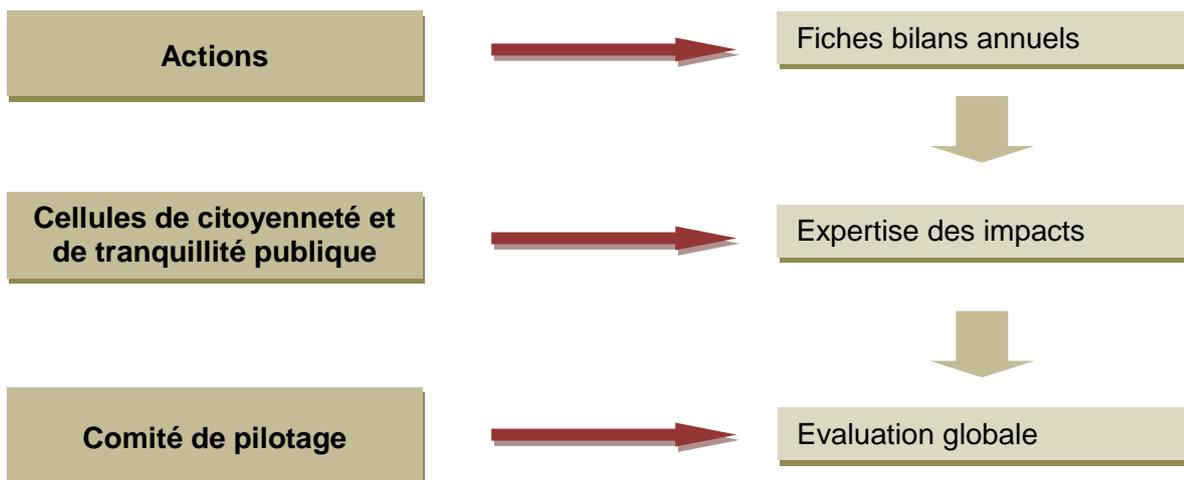
Un chargé de mission / coordinateur du CISPD et une chargée de mission responsable du volet prévention primaire ont pour tâches :

- De mobiliser les acteurs sur l'ensemble du territoire de LANNION-TRÉGOR Communauté et animer les commissions et groupes de travail du CISPD ;
- D'assurer le suivi administratif et budgétaire du CISPD ;
- De mettre en œuvre des actions en lien avec les objectifs prioritaires du CISPD : formations, actions dans les établissements scolaires ;
- Conseiller les communes lors de situations conflictuelles (mise en place de groupes « gestion de crises », médiation...) ou pour articuler le volet prévention aux politiques jeunesse de ces communes ;
- Accompagner les acteurs locaux porteurs de projet de prévention ;
- Evaluer les effets des actions menées et d'aider à la définition et à la mise en œuvre de nouvelles actions.

G. Les modalités d'évaluation

Comme l'a souligné le cabinet d'étude en charge du Diagnostic Local de Sécurité, mesurer l'impact des actions menées au sein du CISPD est indispensable si l'on veut que ce dispositif ait une réelle utilité et légitimité.

Une évaluation des actions mises en œuvre sera faite chaque année par le comité de pilotage du CISPD. Elle s'appuiera sur les évaluations réalisées pour chaque action par les porteurs de projet, et le travail effectué par les différentes commissions, en particulier sur la cellule de citoyenneté et de tranquillité publique.



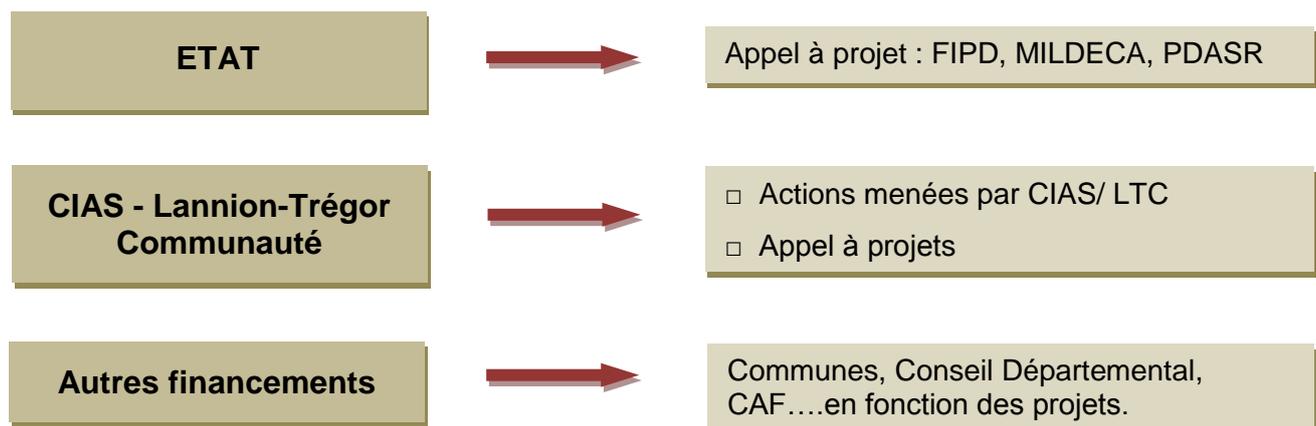
D'autre part quelques outils complémentaires pourraient être créés (par exemple, le recensement des problèmes d'incivilités rencontrés par les différents acteurs : établissements scolaires, communes, bailleurs sociaux...).

Des réunions d'échanges avec des groupes d'habitants sur les questions de sécurité et de prévention permettraient également de mesurer les effets perçus par la population.

H. Financements du dispositif et des actions

Le dispositif et les actions peuvent être financés dans le cadre de l'appel à projet de Lannion-Trégor Agglomération, ou dans le cadre des appels à projets FIPD¹⁸ - PDASR¹⁹ - MILDECA²⁰ de la préfecture.

En fonction des projets d'autres financeurs peuvent également contribuer au financement (Communes, CAF, Conseil départemental...)



¹⁸ FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

¹⁹ MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les conduites addictives

²⁰ PDASR : Plan départemental d'action de la sécurité routière

- **M. Pierre LAMBERT**, Préfet des Côtes d'Armor, représenté par Mme Sophie YANNOU GILET, Sous-Préfète de Lannion.
- **M. Bertrand LECLERC**, Procureur de la République / Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.
- **Mme Brigitte KIEFFER**, Directrice académique des services de l'Education Nationale des Côtes d'Armor, représentée par Mme Françoise LE BROZEC, Inspectrice.
- **M. Alain CADEC**, Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, représenté par M. Erven LEON, Vice-Président du Département.
- **M. Joël LE JEUNE**, Président du CIAS de Lannion-Trégor Communauté.

Attestent de leur volonté et leur engagement communs à la poursuite de cette « **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** » du territoire de Lannion-Trégor Communauté.

Fait à Lannion le 01/12/2015

Pour l'État
Madame Le Sous-Préfet
Sophie YANNOU-GILLET

Pour l'Éducation Nationale
Directrice académique des services de l'Education Nationale
des Côtes d'Armor
Brigitte KIEFFER

Pour le Ministère de la Justice
Monsieur Le Procureur
Bertrand LECLERC

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor
Monsieur Le Président
Alain CADEC

Pour le CIAS de LANNION –TREGOR Communauté
Monsieur Le Président
Joël LE JEUNE

